

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****15 NOV. 2022**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de BruxellesRéservé
au
Moniteur
belge***22138393***N° d'entreprise : **0424 232 369****Nom**(en entier) : **DE WARFUSEE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Vanderkindere 467 à 1180 Bruxelles****Objet de l'acte : Transfert du siège social**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 août 2022

L'assemblée, à l'unanimité,

PREND ACTE du décès de l'administrateur délégué de la société, le comte d'Oultremont de Wégimont et de Warfusée Antoine.

CONSTATE que le mandat des administrateurs Emmanuel d'Oultremont et Alexis d'Oultremont prend fin cette année.

Au regard de l'article 7:85 du Code des sociétés et des associations, l'assemblée à l'unanimité,

DECIDE de renouveler les mandats des administrateurs Emmanuel d'Oultremont, domicilié rue Emmanuel Van Driessche 55 à 1050 Ixelles, et Alexis d'Oultremont, domicilié Ramezée 1 à 5376 Havelange jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2027.

DECIDE de nommer en qualité d'administrateur supplémentaire, à effet ce jour et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2027, le comte Rodolphe d'Oultremont, domicilié avenue Brassine 22 à 1640 Rhode-Saint-Genèse.

Extrait du procès-verbal de la décision du conseil d'administration du 5 août 2022

Suite à la décision de l'assemblée générale de nommer un nouvel administrateur, le conseil d'administration, à l'unanimité,

DECIDE de nommer en qualité d'administrateurs délégués de la société, à effet ce jour et pour toute la durée de leur mandat d'administrateur,

- le comte Emmanuel d'Oultremont, domicilié rue Emmanuel Vandriessche 55 à 1050 Ixelles, et
- le comte Alexis d'Oultremont, domicilié Ramezée 1 à 5376 Havelange

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).